

Mathieu D'Amours

Sieur de Chauffour
et ses
descendants



Albert D'Amours, c.j.m.

Volume 1

1651-1800

Les pères Eudistes,
Charlebourg, P.Q. 1974

Note

Le texte original a subi quelques retouches tout en respectant l'intégralité des faits rapportés par l'auteur, le père Albert D'Amours.

Des graphiques, tableaux ou cartes peuvent avoir été modifiés, soit pour alléger ou clarifier des données.

Traitement de Texte : Johanne D'Amour

Mise en page : Mona Banville

Recherches : Angèle D'Amours

Impression : Juillet 2001

Dépôt légal 2e trimestre 1974 Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Ces quelques pages n'ont pas la prétention de raconter l'histoire complète et définitive de la famille d'Amours De Chauffour. Elles se veulent tout au plus un canevas, à l'usage du véritable historien de métier désireux de compléter ces notes.

Les détails qui suivent ont été recueillis par simple curiosité d'abord, avec enthousiasme par la suite. Il était alors normal que se forme le désir de faire partager cette joie à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de cette famille, inséparable d'ailleurs de l'histoire du pays que les d'Amours ont contribué à bâtir.

Je dois un remerciement particulier à M. Roland Auger, directeur du Service de généalogie aux Archives du Québec, ainsi qu'à M. Gingras, son dévoué assistant.

Par ailleurs, mes recherches ont été facilitées grâce à l'aimable coopération de mademoiselle Côté, des Archives de Montmagny, et de Maître Roger Vézina, pro notaire aux Archives de Rivière-du-Loup.

Ma reconnaissance est acquise au R.P. Basile Babin, c.j.m. qui a bien voulu revoir le texte original.

Albert d'Amours, c.j.m.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre 1- Mathieu D'Amours, sieur de Chauffour</i>	1
<i>Chapitre 11- Élisabeth D'Amours de Lotbinière</i>	16
<i>Chapitre 111 - Les Marsolet</i>	22
<i>Chapitre IV – Les armes</i>	25
<i>Chapitre V – Noblesse des D'amours</i>	26
<i>Chapitre VI – Quelques explications nécessaires</i>	28
<i>Chapitre VII – La rivière St-Jean</i>	32
<i>Chapitre VIII – Louis D'Amours II, Sieur de Chauffour</i>	35
<i>Chapitre IX – Mathieu D'Amours II, Sieur de Freneuse</i>	44
<i>Chapitre X – René D'Amours II, Sieur de Clignancourt</i>	54
<i>Chapitre XI – Charles D'Amours II, Sieur de Louvières</i>	60
<i>Chapitre XII - Bernard D'Amours II, sieur de Plaine</i>	65
<i>Chapitre XIII - Philippe D'Amours II, sieur de la Morandière</i>	76
<i>Chapitre XIV - Élisabeth D'Amours de Chauffour II</i>	84
<i>Chapitre XV - Geneviève D'Amours de Chauffour</i>	88
<i>Chapitre XVI - Marie-Jacquette D'Amours de Chaufou</i>	91
<i>Chapitre XVII - Marguerite D'Amours</i>	94
<i>Chapitre XVIII - LA Seigneurie de Matane</i>	97

Chapitre XIX - Marie-Josèphe III, fille de Louis de Chauffour II	100
Chapitre XX - Famille de Louis D'Amours II, sieur de Chauffour	102
Chapitre XXI - Mathieu François D'Amours III, sieur de l'Isle Ronde	108
Chapitre XXII - Jean-Mathieu (Joseph-Louis) D'Amours de Freneuse	111
Chapitre XXIII - Louis-Mathieu D'Amours de Clignancourt	115
Chapitre XXIV - Enfants de René D'Amours II, de Clignancourt	121
Chapitre XXV - État de la colonie vers 1745	122
Chapitre XXVI - Charles Nicolas D'Amours III de Louvière	123
Chapitre XXVII – Jean-Baptiste D'Amours III de Louvière	126
Chapitre XXVIII - Louis Bertin D'Amours III de Louvière	130
Chapitre XXIX - René-Louis D'Amours III, de Courberon	134
Chapitre XXX – Les D'Amours de Louvière en Illinois	144
Chapitre XXXI – Marie-Madeleine-D'Amours III, de Louvière	150
Chapitre XXXII - Joseph D'Amours III, sieur de Plaine	151
Chapitre XXXIII - Marie-Thérèse D'Amours III, de Plaine	160
Chapitre XXXIV - Jean-Baptiste D'Amours III, du Jou	165
Chapitre XXXV - Michel D'Amours III, de Plain	168
Chapitre XXXVI - Alexandre François D'Amours de Plaine III	173
Chapitre XXXVII – Marie-Anne D'Amours de Louvière III	174
Annexe généalogique	175

SIGLES DES SOURCES

JCS	Jugements du Conseil supérieur
CPJ	Collection de pièces judiciaires, notariales, etc.
BRH	Bulletin des recherches historiques
RAC	Rapport des archives du Canada
RAQ	Rapport des archives du Québec
ICS	Insinuations du Conseil supérieur
IPQ	Insinuations de la Prévôté de Québec
RPQ	Registres de la Prévôté de Québec
ASQ	Archives du séminaire de Québec
HNY	<i>Documents Relating to the History of the State of New York</i>
WHC	<i>Wisconsin Historical Collection</i>
IOI	Inventaire des ordonnances des Intendants
RHA	Revue de l'histoire de l'Amérique française
RSC	<i>Royal Society of Canada</i>
EO	Édits et ordonnances
SGC	Société généalogique canadienne-française
GN	Greffes de notaires
ICG	Inventaire des concessions en fief, etc.
HSL	Histoire de la seigneurie de Lauzon par J.E. R

Chapitre I – Mathieu D'Amours, sieur de Chaufour

Le 13 octobre 1651, trois vaisseaux jetèrent l'ancre devant la jeune ville de Québec : le "St-Joseph", "La Vierge" et un vaisseau hollandais. Ce fut une grande joie pour Québec et la colonie, car parmi les passagers de ces vaisseaux se trouvait le nouveau Gouverneur de la Nouvelle France, M. Jean de Lauzon, président de la Société des Cents Associés. Au nombre des voyageurs se trouvait également le sieur Louis Théandre Chartier de Lotbinière, établi au Canada depuis 1646, puis son beau-frère Mathieu D'Amours, sieur "Deschauffours", jeune militaire de 33 ans, comme aussi sa sœur, Élisabeth, épouse de M. de Lotbinière, M. Denis Ruelle, sieur d'Auteuil, futur procureur général, aussi le Gouverneur des Trois-Rivières, M. Duplessis de Kerbodot, avec sa femme Étienne Després, enfin il y avait Guillaume Després avec ses deux filles Anne et Geneviève.



Mathieu D'Amours
Marie Marsolet

Mathieu D'Amours, sieur de Chaufour, premier ancêtre des D'Amours au Canada et aux États-Unis, était fils de Louis D'Amours, écuyer, conseiller au Châtelet, à Paris, et de Élisabeth Tessier. Il avait choisi la carrière militaire avant de venir à Québec, ce qui explique, en partie, pourquoi il est nommé Major de Québec en arrivant, et plus tard commandant d'un camp volant de quelque 200 hommes.

Qu'est-ce qui a motivé le départ de Mathieu pour le Canada? D'abord il faut se rappeler que sa sœur Élisabeth, mariée à Louis Théandre Chartier de Lotbinière, lui avait parlé avec enthousiasme du commerce de pelleteries établi avec tant de succès par son mari à Québec. De plus, un proche parent de Mathieu était en 1641 et 1646 secrétaire de la puissante Compagnie du Saint Sacrement, qui jouissait d'une grande influence dans le choix des colons envoyés au Canada. À ce propos, voici ce que dit Claude de Bonnault dans un article du "Bulletin des recherches historiques", vol. 38, p. 349: "C'est en 1651 que Mathieu D'Amours devient canadien. Fils naturel, comme plus d'un gentilhomme de la Nouvelle France, mais en le reconnaissant, son père, le conseiller au Châtelet, l'avait rattaché à une des plus vieilles familles et des plus considérées de la magistrature parisienne. Dans ce monde de la haute robe, le "Saint Sacrement" avait fait beaucoup d'adeptes. Or, en 1641 et 1646 le secrétaire de la Compagnie de Paris se nommait Damours (d'Amours) Père ou frère, nous ne pensons pas qu'il ait pu être moins pour Mathieu D'Amours, le futur conseiller au Conseil Souverain de Québec".

Enfin, une tante de Mathieu, nommée Élisabeth, était mariée à un Michel de Lauzon, de la famille du président des Cents-Associés récemment nommé Gouverneur du Canada. Il ne faut pas oublier que Mathieu était le plus jeune des garçons de Louis D'Amours, il ne pouvait espérer recevoir grand chose du patrimoine paternel. Sa mère, Élisabeth Tessier, lui avait bien légué, en 1641, 100 £ de rente, mais à condition d'entrer en religion. Mathieu, ne se sentant pas attiré par ce genre de vie, resta militaire. Mais il s'intéressait de plus en plus à la Nouvelle-France, et apprenant que sa sœur Élisabeth allait au Canada pour y demeurer, il décida de l'accompagner et de tenter fortune là-bas.

Il semble bien que dès le début Mathieu D'Amours avait l'intention de s'établir au pays. Moins de sept mois après son arrivée, il épousa, le 30 avril 1652, Marie Marsolet, la fille aînée de Nicolas Marsolet et de Marie Le Barbier. Ce Nicolas Marsolet était l'interprète officiel du gouvernement auprès des Indiens et jouissait d'une grande influence. Déjà il était un grand ami de M. Chartier de Lotbinière, beau-frère de son nouveau gendre, Mathieu D'Amours. L'épouse Marie Marsolet n'avait que 15 ans alors; pourtant, malgré la différence d'âge de 19 ans, les nouveaux mariés s'entendirent très bien.

Par ce mariage, Mathieu allait contre la coutume établie voulant que les nobles se marient entre eux. Mais il entra dans une famille très intéressante et influente à cette époque de la colonie. Il en sera question plus longuement au chapitre suivant.

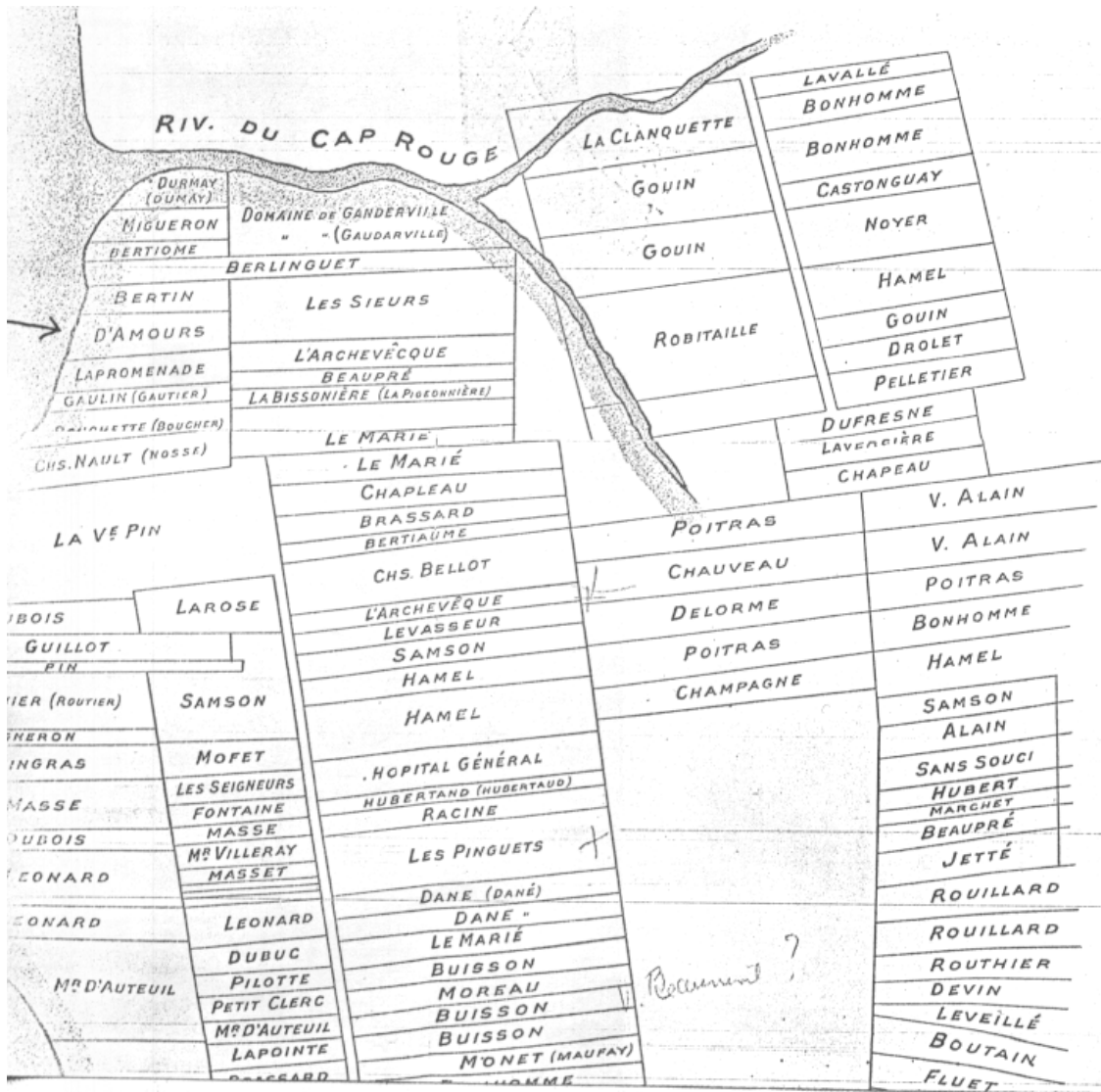
D'après le contrat de mariage, Mathieu songeait à se fixer sur une terre; voilà pourquoi, sans doute, les Marsolet se montrèrent généreux. Citons une partie du texte: "En faveur duquel futur mariage, nous, les père et mère de la future épouse donnerons aux futurs époux leur nourriture et logement pendant trois années et deux hommes de travail pour les servir pendant le dit temps de trois années lesquels seront gagés par les dits futurs époux, plus une vache de trois ou quatre ans laquelle sera livrée présentement aux futurs époux, deux bœufs de deux ans qui seront fournis dans deux ans, et encore que les dits futurs époux aient besoin de bœufs pour leur labour pendant le dit temps, les dits Marsolet et sa femme promettent leur en fournir gratuitement." (Godet, 16 mars 1652.)

Tout en demeurant chez son beau-père, Mathieu cherchait une terre pour s'y loger avec sa famille. Il apprit qu'une terre de Beaupré, appartenant à Michel Blanot, était à vendre. De suite, il emprunta quatre cent livres des Pères Jésuites, puis acheta la terre de Blanot en 1653. Il profita de l'aide de ses beaux-parents pour cultiver cette terre ou la faire travailler par des engagés.

Comme Beaupré était loin de Québec, et les communications difficiles, Mathieu se mit à chercher une autre terre plus à son goût et plus proche de la ville. Or, à Gaudarville, un nommé François Blondeau venait de remettre sa terre au seigneur Louis de Lauzon en mars 1654. Mathieu saisit l'occasion, et en octobre de cette même année, il échangeait sa terre de Beaupré contre la terre de Blondeau. C'était une terre de quatre arpents de front sur le Saint-Laurent, au Cap Rouge, avec douze arpents et demi de profondeur.

Cette terre de Gaudarville n'avait pas d'habitation, mais contenait quelques arpents en culture. Depuis le mois de mai 1654 cette terre avait une obligation, car les habitants de Gaudarville, exposés alors aux incursions des Iroquois, avaient formé une sorte de communauté coopérative pour se défendre tout en cultivant leurs terres. Les membres s'engageaient à monter la garde pendant que les autres travaillaient leurs terres. Un réduit commun leur servait de protection. Le contrat passé devant Jean Durant, le 19 avril 1654, est très intéressant; il a été publié par Edmond Roy dans son "Histoire de la seigneurie de Lauzon", vol. 1, p. 116.

Évidemment il ne pouvait être question pour Mathieu de demeurer à Gaudarville. Il dut continuer à accepter l'hospitalité de son beau-père, Nicolas Marsolet.



Plan cadastral de 1685

D'après une copie déposée aux Archives d'Ottawa



Rue Sous-le-Fort

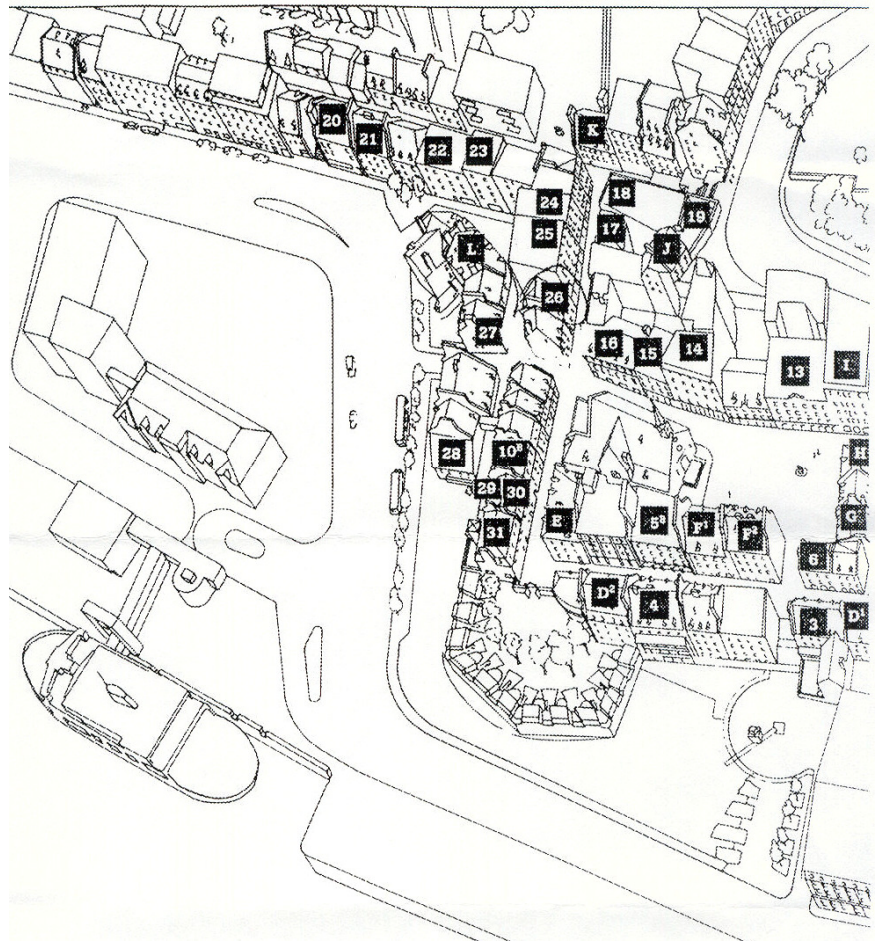


Face actuelle, rue Sous-Le-Fort

*Partie de la
Basse Ville de Québec
39-41 rue Sous-le-Fort
(Maison Duroy et Leduc)*

Lots No : 2287 et 2288

Sur la carte no : 26



La présence de ses jeunes enfants fit naître chez Mathieu le désir d'acheter une maison à lui en basse-ville. Or, Nicolas Marsolet venait d'acheter de Raymond Paget un emplacement et une maison double sur la rue Sous-le-Fort, au coin de la rue Notre-Dame et donnant à l'arrière sur la rue Cul-de-Sac. En 1657, Mathieu acheta pour cinq cents livres cette maison avec l'emplacement mesurant vingt trois pieds et demi sur quarante. Ce lot porte aujourd'hui le numéro 2288 sur le cadastre de la basse-ville de Québec. La maison comportait deux corps de logis consistant en une chambre basse ayant cheminée, avec chacun une cave dessous et un grenier au-dessus; au bout il y avait une boutique en appentis avec une galerie derrière. Voilà donc Mathieu installé en basse-ville au milieu des hommes d'affaires et des commerçants. L'année suivante M. Claude Charron de la Barre, riche négociant, se fit construire une maison de pierre à deux étages pour y loger son magasin et sa famille, sur la rue Sous-le-Fort, précisément en face de la maison de Mathieu D'Amours.

Étant propriétaire, Mathieu prit une part active à la paroisse dont il faisait partie. D'abord il se procura un banc à l'église à côté de M. Couillard, et quelque temps après il fut élu marguillier. Pendant qu'il était marguillier en charge, en 1662, il organisa la fonte de la première cloche fabriquée au Canada; c'était pour l'église Notre-Dame. L'année suivante il est nommé marguillier; ses co-paroissiens avaient confiance en son habileté dans les affaires et l'estimaient.

Mathieu était toujours militaire actif. C'est vers ce temps qu'il fut nommé commandant d'un camp volant formé d'une vingtaine de Français encadrant deux à trois cents Indiens prêts à voler au secours des endroits menacés par les attaques des Iroquois. Au cours de ces randonnées, Mathieu a pu connaître le pays, en particulier la rivière Matane, le lac Matapédia et la rivière St-Jean (au Nouveau Brunswick).

Comme militaire il était rémunéré, mais insuffisamment pour élever une grande famille. Il fallait trouver d'autres sources de revenu. Dès le mois de mars 1662, Mathieu s'intéresse à la traite des pelleteries et s'associe avec plusieurs autres pour aller faire la traite au Tadoussac. Hélas! Après une année de traite, la société fut dissoute par le Gouverneur.

Au cours de ces quelques années, Mathieu a su gagner l'estime et la confiance de ses chefs, puisqu'il est nommé membre du Conseil Souverain dès sa formation en 1663.

Membre actif et sérieux, il fut continué dans sa charge jusqu'en 1675. À partir de cette date, le Conseil Souverain ne compte plus que sept membres nommés par le Roi, et à vie. Mathieu D'Amours, écuyer, sieur de Chauffour, occupa le troisième rang jusqu'à sa mort. Au Conseil, Mathieu avait l'estime de ses collègues qui l'ont souvent chargé de fonctions délicates et difficiles. Ainsi, il fut nommé inspecteur et évaluateur officiel des peaux de castor en contestation. On le chargea de trouver les toiles et câbles nécessaires à la galiote bâtie pour le service du Roi ou encore de louer un grenier, si nécessaire, "pour les grains du Roi"; enfin, on lui demanda au nom du Conseil de goûter et apprécier le vin et le tabac d'un M. Lamothe, marchand.

Parfois il y eut au Conseil des conflits d'intérêt, puisque les nominations au Conseil devaient être renouvelées tous les ans. En 1664, les Conseillers Villeray, D'Auteuil et Bourdon, nommés par l'influence de l'Évêque, furent accusés et suspendus de leurs fonctions, à la grande colère de l'évêque. D'Amours était au nombre des Conseillers qui ont accusé les déposés. Ce coup d'état provoqua l'intervention du clergé du haut de la chaire.

Un problème qui revenait souvent devant le Conseil était la vente de l'eau-de-vie, surtout aux Indiens. Beaucoup d'Indiens, une fois ivres, se livraient à des désordres, à des crimes et les missionnaires ne pouvaient plus les retenir, ni les évangéliser; d'où leurs plaintes. À cause de cela, Mgr de Laval insistait sur la nécessité de mesures sévères pour arrêter cette vente aux Indiens. Mathieu D'Amours et plusieurs autres conseillers admettaient la gravité du problème, mais ils étaient d'avis que le projet de loi était un remède inefficace : mettre une défense qu'on ne pourra jamais exécuter, est inutile et inefficace. L'évêque ne comprit pas de suite cette position des conseillers.

À Québec, plusieurs familles nobles "engageaient" des Français arrivant de France, en payant leurs frais de la traversée, mais à condition de travailler pour eux pendant trois ans. Mathieu D'Amours avait un de ces engagés nommé Pierre Desmarets; ce serviteur engagé s'est absenté sans permission pendant douze jours, sous prétexte de racheter sa liberté; mais, le Conseil le condamna à retourner finir son engagement et à payer quarante sols pour chaque jour d'absence. Le Conseil le menace même du fouet, s'il recommençait ses absences.

En février 1666, Mathieu d'Amours décide de se faire construire une maison sur sa terre de Gaudarville; une maison de pièce sur pièce vingt trois pieds de long sur seize pieds de largeur. Gilles D'Ajou, charpentier du Cap Rouge, accepte le contrat de bâtir cette maison et de la livrer pour la fête de St-Jean-Baptiste, à condition que le sieur D'Amours fournisse les planches, les pieux et les poteaux nécessaires.

Il semble bien que Mathieu n'ait pas demeuré dans cette maison, excepté peut-être pendant le printemps et l'automne pour diriger les semailles et la récolte.

Cependant sa famille augmentait. Au recensement de 1666, on lit: "Mathieu D'Amours, écuyer, sieur Des Chauffours, conseiller du Roi au Conseil Souverain, 50 ans, Marie Marsolet, sa femme, 30 ans, Louis, 12, Mathieu, 10, Élisabeth, 9, René, 8, Charles, 6, Joseph, 3 Pierre Louvigneau, domestique, 25 ans."

Malgré sa maison neuve à Gaudarville, Mathieu continua à demeurer en basse-ville. Comme il est conseiller et que le Conseil donne audience deux et trois fois par semaine, il eût été difficile - même impossible en hiver - de faire la navette entre Gaudarville et Québec. D'un autre côté, demeurant près du quai de la basse-ville, et témoin des profits que faisaient les pêcheurs, Mathieu décida de faire la pêche lui aussi. Il s'était acheté une petite barque, mais comme conseiller, il était trop occupé pour faire la pêche lui-même. C'était plus facile de louer sa barque aux nommés Lemieux et Langlois, LeRoux et Lizot, moyennant un cinquième des fruits de la pêche et de la chasse aux poques.

Cependant, son beau-père et ami, Nicolas Marsolet, était devenu vieux et ses facultés diminuées. Or, en 1668, sa dame, Marie LeBarbier, partit pour la France, laissant à son vieux mari une procuration pour agir en son nom. Pendant l'absence de sa femme, et, sans en parler à ses enfants, Nicolas vendit son fief St-Aignan et une terre attenante, à Mgr de Laval, évêque de Québec. En l'apprenant, tous les présumés héritiers protestèrent, alléguant que leur vieux père n'était plus capable en "raison de son âge décrépit.... sa surdité et l'infirmité de ses membres, de faire aucune affaire"; d'ailleurs il n'avait pas signé l'acte de vente; voilà pourquoi ils ont demandé cassation et nullité de l'acte ainsi passé.

Quelques mois plus tard, en 1669, Mathieu achetait, à Gaudarville, une deuxième terre de soixante-dix arpents, au bout de sa première terre, ayant comme voisin au sud-ouest Pierre Louineau, et au nord-est Jean Larchevêque. Cette concession est soumise aux conditions accoutumées: "d'y tenir feu et lieu ou autre personne pour luy, dans deux ans de ce jour, et de faire travailler incessamment au défrichement des dites terres et livrer et entretenir en bon état les chemins qui seront jugés nécessaires pour la commodité publique... etc."... "en outre de livrer par chacun an au jour St-Martin..... deux chapons de rente seigneuriale..... et douze deniers de cens pour chacune des dites soixante et dix arpents de terre".

Mathieu semble avoir eu longtemps des difficultés financières. En 1671 il emprunte 300 £ à Charles Aubert de la Chesnaye avec intérêt à 5%. Six ans plus tard, il fait un autre emprunt de 700 £ de Charles Bazire pour acheter une partie de la barque "Ste-Geneviève". Il devait payer 35 £ d'intérêt par an, et 15 £ par an à M. Aubert de la Chenaye. Or, Mathieu a négligé de payer ces intérêts, ce qui allait compliquer les affaires de sa succession. Par ailleurs le recensement de 1681, après avoir nommé tous les membres de la famille, ajoute qu'il y a huit bêtes à cornes, une ânesse et trente arpents en valeur. Tandis que le recensement de Gaudarville ne fait aucune mention de la famille D'Amours.

Les fonctions de conseiller occupaient une bonne partie du temps de Mathieu. Par son empressement à rendre service, il s'était mérité l'estime et le respect de tous; en plus il se faisait souvent le défenseur des faibles, des pauvres, des opprimés. Un jour, il y eut une dissolution orageuse du Conseil par le bouillant Frontenac. Les Conseillers refusèrent le choix de M. LeMire comme syndic; Frontenac se mit en colère. "M. de Charny lui ayant demandé acte de son refus d'entrer dans les registres la délibération du Conseil, M. de Frontenac entra en fureur et dit à tout le Conseil: "Je vous casse; sortez! Je ne vous interdis pas seulement, mais je vous casse; sortez d'ici!". Les menaçant avec paroles injurieuses, le bâton à la main, et se tournant vers le greffier et le sr Bourdon, Procureur Général, leur dit: "Je vous casse aussi!" M. Bourdon lui répartit: "Pour moi, Monsieur, je ne dois pas me tenir pour cassé, l'arrêt d'établissement du Conseil ne porte pas que je puisse être changé, je vous demande, s'il vous plaît, qu'il en soit fait lecture". Sur quoi M. de Frontenac se leva de sa chaise, prit M. Bourdon à la gorge et le tira par force hors de sa place, le maltraita à coups de bâton sur la tête, tira son épée, lui en donna plusieurs coups, sur quoi les srs D'Amours et d'Auteuil se mirent au devant et donnèrent moyen au dit Bourdon de se retirer. Il sortit, M. de Frontenac le poursuivit dehors, le chargea encore de plusieurs coups de bâton et de plat d'épée et le blessa sur la main, lui disant: "Je te tuerai!". Mon dit Bourdon se retira sans lui dire mot et alla chez un chirurgien se faire panser". Évidemment M. de Frontenac avait des colères exagérées et inconvenantes chez un homme de sa position. Heureusement, il ne gardait pas rancune.

LIGNÉE ASCENDANTE DIRECTE AGNATIQUE DE MATHIEU D'AMOURS

1. **Mathieu D'Amours, sieur de Chauffour**

Marie Marsolet, fille de Nicolas et Marie Lebardier

Mariés à Québec le 30 avril 1652

2. **Louis D'Amours, conseiller au Châtelet**

1^{er} Marie Régneault, fille de Robert et Marguerite Boucherat
mariés en France en 1602

2^e Anne Gravel, fille de N.H. Guy et Julie Villemort
mariés en France en 1614

3^e Élisabeth Tessier, fille de Jean-Valère et Livia Branville

épouse de droit commun, en France, mère de Mathieu

3. **Pierre D'Amours, Sgr de Serrin**

et Jeanne Le Prévost de Manassis, fille de Jean et Anne Leclerc
mariés en France en 1561

4. **Gabriel D'Amours, Sgr. Du Serrin**

et Madeleine de Bidant, fille de Charles et Catherine Auverillot (ou Auverillot) de
Champlastroux

mariés à St-Gervais de Paris en 1531

5. **François D'Amours, Sgr du Serrin**

et Guillemette (Gillette) Hennequin, fille de Pierre et Marguerite de Marle
mariés à St-Gervais de Paris en 1531

6. **Mathurin D'Amours, Sgr. Du Serrin en 1450**

et Marguerite Bridée

mariés à Paris vers 1450

La famille de Mathieu augmentait et ses obligations aussi. Quelle ne fut pas sa joie de recevoir une gratification du Roi, en 1677, en reconnaissance de ses services au Conseil Souverain et en raison de sa nombreuse famille : onze enfants vivants. En bon père de famille, Mathieu s'est occupé de l'éducation de ses enfants. Le Séminaire de Québec étant la seule école pour les garçons; il y inscrit d'abord son fils Mathieu de Freneuse. Ce fils semble avoir été favorisé par son père dont il portait le nom. Après un cours complet au Séminaire, le jeune Mathieu songea à devenir prêtre. Il accepta les ordres mineurs. Fier de ce fils, Mathieu lui constitua une rente annuelle de soixante quinze livres, mais à condition qu'il accepte la prêtrise, et s'il y est appelé. À la veille du sous-diacorat, Mathieu préféra retourner dans le monde. Puis ce fut le tour de René d'entrer au Séminaire. Il n'avait que treize ans, et dès le commencement, il s'y déplut. Après quelques mois, il sortit et, comme ses frères, se fit militaire.

Mathieu voulut donner à ses filles aussi une bonne éducation, et les confia aux Ursulines.

Tout en encourageant ses fils à suivre la carrière militaire, Mathieu voulait leur donner un moyen de fonder un foyer et y élever une famille. Profitant de son influence au Gouvernement, il demanda la concession de Matane. En 1672, juste avant de partir pour la France, l'intendant Talon lui promit une concession sur la rivière Matane : une demi-lieue de front sur le St-Laurent de chaque côté de la rivière Matane, à une profondeur d'une lieue et demie. L'approbation royale ne vint qu'en 1677, et à cette occasion l'intendant lui ajouta une autre lieue de front du côté de la rivière Métis, à la même profondeur d'une lieue et demie.

Assuré maintenant d'avoir le droit de pêche et de chasse à Matane, Mathieu voulut organiser la pêche sur une plus grande échelle. Mais il lui fallait une barque plus grande que la sienne. François Guyon, son beau-frère, lui offrit sa "Ste-Geneviève". Pour cela Mathieu emprunta sept cents livres de Charles Bazire, et s'associa avec Sébastien Liénart et Denys Jean pour acheter les 3/4 de la barque "Ste-Geneviève", et tous quatre devaient faire la pêche et la chasse à Matane à part égale, pendant cinq ans, 1677 à 1682. Mathieu vendit sa part de cette barque à Thierry de Lestre en 1682.

Dans la suite, cette barque lui attira des ennuis. Comme il fallait un "congé" (permission) pour quitter la ville de Québec, Mathieu demanda un congé pour aller en chaloupe à Matane. Au moment du départ, le mauvais temps lui fit changer d'idée et il voulut partir en barque. Il eut beau chercher l'officier responsable du port, il ne put le trouver. Il décida de partir quand même. À son retour il fut arrêté au quai et conduit au Château St-Louis où Frontenac lui reprocha sa désobéissance. Mathieu eut beau essayer de s'expliquer, Frontenac ne voulut rien entendre et le fit incarcérer. Quatre jours plus tard il y avait Conseil. Alors Mme D'Amours entra au Conseil sans y être invitée et déposa sur la table un pli cacheté venant de son mari. Frontenac fit une colère et s'objecta à la lecture du pli; mais, on passa outre et on donna lecture du pli. M. D'Amours demandait à être jugé par ses pairs. Frontenac ne voulut rien faire. Nouvelle tentative les 18 et 20 août, sans succès. Un nouvel incident faillit mal tourner. Pendant qu'il était retenu prisonnier, Mathieu avait écrit sur le mur quelques vers faisant allusion à l'odeur de sa prison. Cela fut rapporté à Frontenac qui fit dresser un procès verbal de l'examen et constatation des vers, et considéra cela comme une insulte personnelle. C'en était assez pour laisser le sr D'Amours dans cette prison improvisée jusqu'au 20 octobre.

Il n'est pas étonnant alors que Mathieu ait signé avec d'autres conseillers des requêtes envoyées à Paris demandant le rappel de Frontenac. De fait, le Comte de Frontenac tomba en disgrâce et fut remplacé par M. de la Barre.

Mathieu eut des difficultés avec un charpentier, Remy Dupille, qui devait faire des altérations à sa maison rue Sous-le-Fort. Le charpentier n'avait pas fait deux lucarnes, et Mathieu demanda à la Prévôté de le condamner, mais la Prévôté lui ordonna de présenter la preuve de cette obligation. Le contrat ne portait pas cette clause.

Les fils de Mathieu étaient d'âge à se marier. Pour les aider à s'établir, leur père demanda pour eux des concessions. Or, à cette époque, les gouverneurs à Québec étaient inquiets des prétentions des Anglais de Boston sur le territoire de l'Acadie, et surtout de leurs prises de position dans ce qui est maintenant l'état du Maine, en particulier sur la rivière Penobscot. À Québec, on jugea qu'il serait bon d'établir des militaires et des colons français sur la rivière St-Jean, avec l'aide des Malécites et des Abénaquis, pour servir de rempart contre les empiètements des Anglais. La demande de Mathieu fournit l'occasion de réaliser ce projet. Le gouverneur et l'intendant accordèrent, le 20 septembre 1684, trois concessions aux frères D'Amours. La première, au fils aîné, Louis, est un vaste territoire sur la rivière Richibouctou; à Mathieu de Freneuse est donnée une concession sur la rivière St-Jean, depuis Jemsec jusqu'à Nacchouac, avec une profondeur de deux lieues de chaque côté de la rivière. Enfin, René de Clignancourt obtint les deux rives de la rivière St-Jean, depuis Medoctec jusqu'au Long Sault (Grand Falls, N.-B.) Cette dernière concession, s'étendant sur une distance de quatre-vingt dix milles, et douze milles de large, constituait une des plus grandes concessions jamais faites en Acadie.

De telles largesses suscitérent des jalousies et des plaintes; aussi des reproches furent adressés au gouverneur, qu'on accusait de favoriser sa parenté.

À Paris, on semblait content des services de M. D'Amours, car à la promotion militaire de 1685, il est nommé lieutenant, avec salaire augmenté.

Mathieu n'a plus l'âge, ni les forces de cultiver ses terres. Donc, il loue sa terre de Gaudarville aux MM. Joubert et Jourdain, moyennant la moitié des récoltes. De même il continue à louer une portion de sa maison de la basse-ville.

Lorsqu'en 1684 Mathieu avait obtenu des concessions en seigneuries pour ses fils, Charles n'avait rien reçu. Mais la grand'mère, veuve de Nicolas Marsolet, lui donna sa terre de rivière du Chêne, voisine de la seigneurie de Lotbinière. Or, en 1686, pour éviter des difficultés en justice avec René-Louis Chartier, son neveu, lieutenant général civil et criminel, Mathieu lui vendit la terre de Charles au nom de Charles.

Un peu plus tard, en 1690, pour encourager son fils Charles à faire la pêche et la chasse, Mathieu lui concéda une demi-lieue de front sur sa seigneurie de Matane, l'engageant à y établir un poste de pêche.

Louis, fils aîné de Mathieu, avait fait une saisie exagérée sur les biens du sieur de Fronsac à Richibouctou. Celui-ci porta sa cause devant la cour de Québec. Pour arriver à une solution à l'amiable, Mathieu se porta caution pour son fils, et tout rentra dans l'ordre.

Peu de temps après, la ville de Québec tremblait devant l'escadre de l'anglais Phipps, mouillé devant la ville. Sur un ton arrogant, Phipps demanda la reddition de la ville. Frontenac, revenu comme gouverneur, avait eu vent du projet des Bostonnais de prendre Québec, et il s'était préparé en conséquence. Il répondit au messager avec fierté: "Je n'ai point de réponse à faire à votre général que par la bouche de mes canons... ". Les canons de Québec furent si bien pointés que la flottille de Phipps subit de grands dégâts. Un boulet détacha un drapeau anglais et le projeta à l'eau. Le lieutenant Ste-Hélène, au risque de sa vie, alla chercher ce drapeau anglais. Phipps dut faire voile en vitesse vers l'Atlantique. Le danger passé, on chanta un "Te Deum" en l'église de la basse-ville. Tout le Conseil y assista. Au chœur on avait placé le drapeau anglais rapporté par le lieutenant Ste-Hélène.

Nicolas Marsolet était mort en 1677, laissant une grande famille et une succession intéressante, mais compliquée. La cause de la succession traînait en longueur. Pour faciliter les choses, Mathieu et sa femme, Marie Marsolet, renoncèrent à cette succession.

Mathieu aussi vieillissait. Il occupa ses dernières années à aider ses fils à s'établir solidement en Acadie, pendant qu'il aidait ses filles à se marier avantageusement. Étant donné ses services militaires et ses activités au Conseil Souverain, il était devenu assez populaire. Aussi n'eut-il pas de peine à marier ses enfants dans des familles nobles et militaires. À l'occasion des noces ou des baptêmes, on donnait des soirées, des bals mêmes, où les familles se rencontraient, les jeunes aussi. On donnait souvent des bals au Château St-Louis, où les militaires faisaient la connaissance des demoiselles de familles nobles ou bourgeoises. C'est là souvent que se nouaient des amitiés et se préparaient des mariages. Frontenac donnait souvent de ces soirées élégantes. Une demoiselle lui plaisait particulièrement; c'était sa filleule, mademoiselle Geneviève D'Amours. Jolie, distinguée, elle charmait tout le monde, et Frontenac en était fier. Le gouverneur aurait voulu la marier au baron de La Hontan et fit tout son possible pour encourager cette union; mais, au moment de signer le contrat de mariage, le baron se retira. Frontenac en fut si vexé que La Hontan dut se cacher pendant plusieurs jours.

Élisabeth, l'aînée des filles de Mathieu, devint la femme de Claude Charron, sieur de la Barre, riche marchand de Québec. Marie-Jacquette maria un militaire, Etienne de Villedonné. Enfin, Marguerite accepta pour époux Jacques Testard, sieur de Montigny, militaire renommé. Il sera question de ces ménages plus loin.

Mathieu a vu ses fils s'établir avec succès sur la rivière St-Jean. Malgré les difficultés, ils prospéraient; Mathieu en était fier et heureux.

Sentant sans doute le poids des années et ses forces diminuer, il fit nommer son fils Mathieu de Freneuse pour le remplacer au Conseil pendant ses absences et après sa mort.

La mort vint en octobre 1695; Mathieu était dans sa soixante dix-huitième année. Il fut inhumé dans le caveau de l'église paroissiale de Québec le 9 octobre.

Mathieu D'Amours avait eu quinze enfants de Marie Marsolet, son épouse:

Nicolas, né en 1653 et mort quelques jours après.

Louis, né en 1655, sieur de Chauffour, et seigneur de Jemseg.

Mathieu, né en 1657, sieur de Freneuse, seigneur de Nacchouac et successeur de son père au Conseil Souverain.

Elisabeth, née en 1658, femme de Claude Charron de la Barre.

René, né en 1660, sieur de Clignancourt, seigneur de Médoctec.

Charles, né en 1662, sieur de Louvières, souvent appelé seigneur du Lac Matapédia.

Joseph-Nicolas, né en 1664, mort non marié, à 26 ans.

Claude-Louis, né en 1666; on connaît peu de chose de lui.

Bernard, né en 1667, sieur de Plaine, seigneur de Kennebecasis, officier.

Daniel, né en 1669, mort à 19 jours.

Madeleine, née en 1671.

Geneviève, née en 1673, mariée à Jean-Baptiste Céloron de Blainville.

Marie-Jacquette, née en 1675, mariée à Etienne de Villedonné.

Marguerite, née en 1677, épouse de Jacques Testard, sieur de Montigny.

Philippe, né en 1680, sieur de la Morandière, officier à plein temps.

Il sera question de chacun de ces enfants plus loin.

Madame veuve de Chauffour continua à habiter rue Sous-le-Fort avec sa fille Marguerite. Trois ans après la mort de son père, Marguerite se maria à l'âge de vingt et un ans. Ne voulant pas rester seule, Madame de Chauffour songea à partir. Auparavant elle demanda au Conseil Supérieur l'élection d'un tuteur pour ses enfants mineurs. Elle-même fut élue tutrice et Jean Marsolet subrogé tuteur. Elle régla les affaires les plus urgentes et accepta en 1700 l'invitation d'aller vivre à Montréal avec sa fille Marie-Jacquette, mariée à Etienne de Villedonné. En 1702, les trois frères Morin achètent une moitié de la seigneurie de Matane au nom de Denis Riverin.

Les malheurs s'abattirent sur la famille D'Amours dès la mort de Mathieu. En 1696, Mathieu de Freneuse, qui avait pris la place de son père au Conseil Supérieur, perdit la vie à la suite de la défense du fort Nacchouac. Il laissait sa veuve avec deux fils. Du même coup la veuve de Mathieu, père, apprend que les Anglais en se retirant ont tout brûlé et saccagé dans la rivière St-Jean où ses fils étaient établis. C'était dur pour une mère impuissante. Avec courage ses fils rebâtirent à la hâte leur habitation. Celle-ci à peine terminée, une inondation d'une étendue exceptionnelle de la rivière Saint-Jean, au printemps de 1701, emporta tout : maisons, granges, récoltes, bestiaux. Madame D'Amours leur envoya de Montréal les secours qu'elle pouvait fournir pour les aider à se remettre sur pied. De suite, la mère éplorée vend une moitié de la seigneurie de Matane à Denis Riverin, et donne une grande partie de cet argent à ses fils sinistrés.

Pour comble de malheur, voilà que sa fille, Marie-Jacquette, meurt assez rapidement de la petite vérole en 1703, laissant de petites filles orphelines. Madame de Chaufour était à peine revenue de la douleur de cette perte qu'un autre malheur fondit sur la famille.

Voilà qu'en 1704, les Anglais de Boston sont revenus plus nombreux et ont parcouru toute la rivière Saint-Jean en détruisant tout sur leur passage. Cette fois c'est la ruine totale pour tous, et de plus, Louis est prisonnier des Anglais à Boston. Les fils reviennent à Québec sans le sou et bien découragés. Leur mère les console, les aide, les protège de son mieux. Le plus malheureux était Charles, revenu de l'Acadie malade, très pauvre, et chargé d'une famille. Madame sa mère le prit en pitié, le fit soigner à l'hôpital à ses frais, puis lui donna, en 1705, ses deux terres de Gaudarville.

Tout en demeurant à Montréal, Madame de Chaufour continua à s'occuper de la location de sa maison de la basse-ville de Québec. Puis en 1708 elle recevait de Denis Riverin la remise de la moitié de la seigneurie de Matane qu'il avait achetée en 1702.

À cause de tous ces malheurs, la Marquise de Vaudreuil, amie de la famille, écrivit au Ministre à Paris pour le prier de venir en aide à la veuve de Chaufour en lui accordant la pension maintenant libre, autrefois octroyée à la veuve Guyon. Son intervention réussit, et la veuve D'Amours reçut la rente de cent livres en 1711. Elle n'en jouit pas longtemps, car elle est morte à Montréal en 1711.

Peu de temps après, M. de Villedonné est élu tuteur des enfants mineurs de Mathieu D'Amours. Il continua à louer la maison de la rue Sous-le-Fort. En 1713, il trouva un acheteur pour une partie de la maison en la personne de Guillaume LeDuc qui offrit 8150 livres. Après arrangement avec les créanciers de la succession Mathieu D'Amours, M. de Villedonné accepta les 8150 livres et en donna quittance, le 10 novembre 1713. L'autre moitié de l'emplacement fut vendue à Pierre du Roy.

SOURCES

Mathieu D'Amours de Chauffour

RAQ : 1931, p. 109; 1935-36, p. 11; 1938-39, p. 88.

RAC : 1899, p. 252; 1905, 1, p. 50.

CPJ : p. 5, 286; no. 503, no. 538.

BRH : 11, p. 74; IV, p. 299; 1914, p. 139, 147, 214; 1926, p. 236, 385.

ICS : 1, p. 7, 8, 52, 59, 174.

RPQ : 25 nov. 1670; 22 fév. 1684; 28 sept. 1699.

JCS : 1, p. 179, 235, 243, 286, 322, 353, 400.

ASQ : Documents Faribault, no. 113; 115-B.

Polygraphie, 22, no. 51-A.

RHAF : vol. 17, p. 68, 69, vol. 19, p. 592.

Audouart : 1657, 26 avril et 13-14 sept.; 1661, 26 juin; 1662, 18 mai; 1666, 8 fév.

Becquet : 1660, 8 fév.; 1668, 5 fév., et 2 nov.; 1670, 26 mai; 1671, 29 juin; 1672, 10 avril; 1677, 4 juil. et 11 déc.; 1681, 27 mars et 18 août.

Chambalon : 1702, 29 oct. et 2 nov.; 1708, 7 nov.; 1712, 17,sept.; 1713, 5 mai et 10 nov. et 4 déc.

Duquet : 1677, 10 oct.; 1681, 22 janv.

Durand : 1654, 19 avril.

Genaple : 1682, 16 déc.; 1683, 21 mars.; 1685, 14 fév.; 1687, 22 janv.; 1690, 18 avril; 1698, 21 sept.; 1707, 11 avril.

La Cetière : 1701, 7 août; 1702, 20 sept.

Peuvret : 1653, 12 oct.

Rageot : 1667, 17 juin; 1668, 2 janv. et 29 avril; 1669, 10 mars; 1672, 10 nov.; 1682, 22 fév. et 22 avril; 1689, 30 mars et 10 nov.

Raimbault : 1701, 7 août.

RSC : 1915, p. 174.

E0 : 1, p. 341.

"Une paroisse historique de la Nouvelle France", Chan. Scott, p. 306, 328, 454, 472.

"Cahiers des Dix", cahier 6, p. 112.

"Journal des Jésuites", p. 352.

"Famille Duchesnay", P. G. Roy, p. 20.

"La ville de Québec sous le régime français", P. G. Roy, vol. I, p.321, vol. V, p. 100.

"Petites choses de notre histoire", P. G. Roy, 6e série, p. 68 ss.

"Histoire de la seigneurie de Lauzon", J. Edmond Roy.

"Histoire de la colonie française du Canada", Faillon, 11, p. 536-7.

"Terrier de Gaudarville", Vol. 1, p. 5, 25, 27, 28.

"Papier terrier de la Cie des Indes Occidentales", p. 273-4.

"New York State Historical Collection", Vol. IX, p. 145.

"Documents relating to the seigniorial tenure in Canada", p. 187.